



AVIS PUBLIC

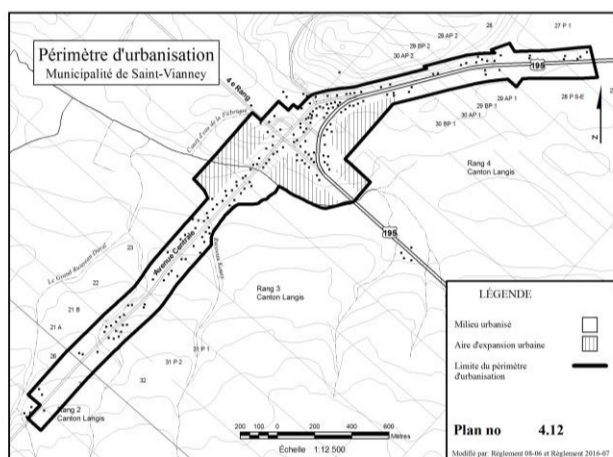
ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2016-07 VISANT LA MODIFICATION DU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT DE LA MRC DE LA MATAPÉDIA

À TOUTES LES PERSONNES INTÉRESSÉES PAR LE PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2016-07

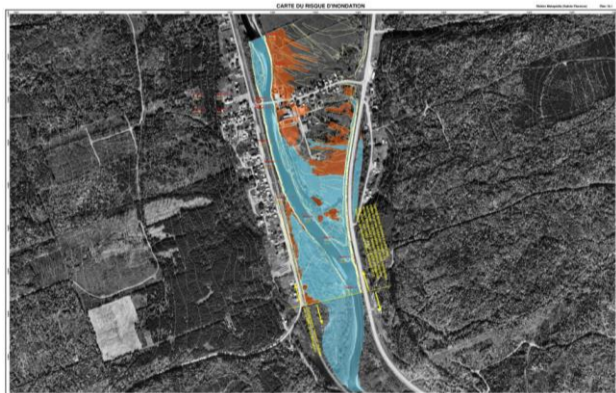
Avis public est donné que lors de la séance ordinaire tenue le 9 mars 2016, le conseil de la MRC de La Matapédia a adopté le projet de règlement numéro 2016-07 visant la modification du schéma d'aménagement de la MRC de La Matapédia. Le résumé qui suit présente les modifications proposées.

RÉSUMÉ DES MODIFICATIONS PROPOSÉES AU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT

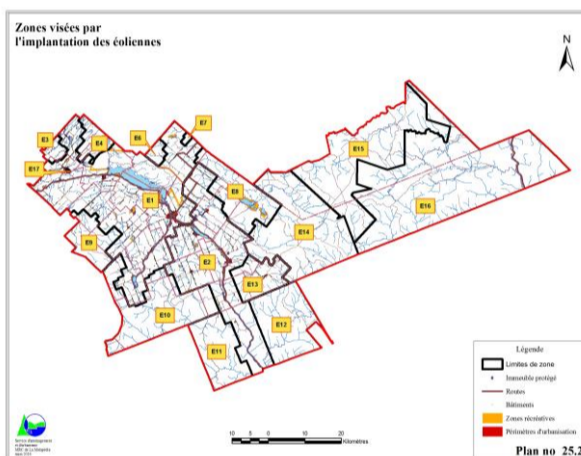
1. Agrandissement du périmètre d'urbanisation de la municipalité de Saint-Vianney à l'extrémité sud-ouest de l'avenue Centrale.



2. Modification de la cartographie des secteurs à risque d'inondation de Sainte-Florence pour tenir compte de l'étude réalisée par le Centre d'expertise hydrique du Québec en 2013. Les dispositions de protection des plaines inondables s'appliqueront à partir de cette nouvelle cartographie.



3. Modification au zonage visant l'implantation des éoliennes commerciales par la suppression des zones E5, E18 et E19 ainsi que la réduction de la zone E4 en y soustrayant le territoire compris dans le parc régional de la Seigneurie du lac Matapédia.



4. Modification des dispositions relatives à l'émission des permis et certificats afin de spécifier que le terrain sur lequel doit être érigée une construction projetée ne soit adjacent à une rue publique ou à une rue privée conforme aux exigences du règlement de lotissement. Cette condition est applicable à l'ensemble du territoire.

Ces modifications du schéma d'aménagement révisé impliquent l'obligation pour les municipalités de modifier leur réglementation d'urbanisme afin de tenir compte des dispositions contenues dans le projet de règlement no 2016-07.

Ce projet de règlement sera soumis à une **consultation de la population lors d'une assemblée publique qui aura lieu le 11 mai 2016 à 19h30**, au 123, rue Desbiens, 4^{ième} étage, terrasse Sainte-Ursule, à Amqui. Au cours de cette assemblée, le Conseil de la MRC présentera les modifications proposées par ce projet de règlement et entendra les personnes et les organismes qui désirent s'exprimer.

Le projet de règlement no 2016-07 ainsi que le document indiquant les modifications que les municipalités doivent apporter à leur réglementation d'urbanisme, peuvent être consultés au bureau de la MRC de La Matapédia, situé au 123, rue Desbiens, 5^{ième} étage, à Amqui, soit du lundi au vendredi de 8h00 à 12 h, et de 13 h à 16h00.

Donné à Amqui, ce 14^{ième} jour du mois de mars 2016.

Joël Tremblay, secrétaire-adjoint